



DEUX GROUPE SCOLAIRES POUR JACOU

ÉDUCATION - ENVIRONNEMENT - MOBILITÉ

DOSSIER SPÉCIAL # 1 - SEPTEMBRE 2024

GENÈSE D'UN PROJET UTILE



Chères Jacoumardes, chers Jacoumards,

L'éducation de nos enfants est au cœur des priorités de la commune et nous voulons offrir aux élèves de Jacou les meilleures conditions d'apprentissage. Lors des élections municipales de 2020, je me suis engagé auprès de vous à mener un projet de réorganisation des écoles de Jacou en deux groupes scolaires, accueillant à la fois les classes de maternelle et d'élémentaire.

Ce projet, qui comprend la transformation de l'école Thierry Pautas en groupe scolaire et la construction d'un second groupe à proximité du parc de Bocaud, permettra à chaque enfant de suivre sa scolarité dans des bâtiments modernes et adaptés. En redéployant les écoles au plus près des lieux d'habitation, nous faciliterons le quotidien des familles et des élèves qui pourront, si elles le souhaitent, se rendre à l'école à pied ou à vélo. Cela diminuera la circulation automobile quotidienne dans Jacou. Nous voulons aussi mieux maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments publics de Jacou, qui pèsent lourdement sur nos finances. Grâce au soutien de nos partenaires institutionnels, à une gestion stricte et maîtrisée des dépenses de la commune et à un taux d'endettement quatre fois inférieur aux communes de même taille, nous pouvons aujourd'hui financer cet investissement sans augmenter la fiscalité.

Je tiens à remercier les représentants des parents d'élèves et des enseignants qui nous accompagnent dans la réalisation de ce beau projet.

Dans le cadre de la récente enquête publique sur ce dossier, la commissaire enquêtrice indépendante nommée par le Préfet, qui a recueilli de nombreux témoignages et a longuement étudié le projet, vient de rendre un avis favorable. Nous pouvons aujourd'hui travailler à sa réalisation avec vous.

Vous trouverez dans ce document les réponses aux nombreuses questions que vous pouvez vous poser. Avec Brigitte March, conseillère municipale déléguée à l'école élémentaire et Sabine Perrier-Bonnet, conseillère municipale déléguée à l'école maternelle, je vous invite à nous rencontrer lors d'une journée d'échanges, le 28 septembre en Mairie. Nous serons à l'écoute de vos suggestions, de vos idées, de vos propositions et de vos interrogations. Nous pourrions aussi échanger sur les différents projets proposés par les architectes qui ont travaillé sur ce dossier.

Plus que jamais, dans un monde qui peut être si difficile, nous devons être pleinement engagés pour nos enfants. C'est un sujet majeur et je sais pouvoir compter sur votre participation et votre soutien.

Très bonne lecture,

Votre Maire
Renaud Calvat



POURQUOI DEUX GROUPES SCOLAIRES ET PAS DEUX ÉCOLES ?



Fruit de l'histoire de notre commune, les écoles ont été implantées au sud de la ville. De nombreuses familles vivent aujourd'hui dans le quartier de la Draye, ce qui a pour conséquences une dépendance importante à la voiture pour les familles les plus éloignées des établissements scolaires ainsi qu'une circulation difficile sur l'axe menant aux écoles aux heures de pointe. Notre objectif est d'encourager les déplacements doux (circulation piétonne, à vélo ou en transport en commun) en faisant en sorte que chaque famille réside à moins de 2 km d'un groupe scolaire. Par ailleurs, cette organisation permettra de simplifier les entrées et sorties d'école pour les fratries scolarisées en maternelle et en élémentaire.

COMMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ CE PROJET ?

Afin de proposer des écoles répondant au mieux aux attentes des parents et des enseignants, nous avons dès 2023 constitué un groupe de travail composé des directrices et directeurs des écoles maternelle et élémentaire, des enseignants et des représentants des parents d'élèves (FCPE et EPNE). Dans une démarche de co-construction, nous avons déterminé ensemble les besoins des familles et des équipes pédagogiques. Les nombreuses réunions de travail nous permettent aujourd'hui de vous proposer des projets de grande qualité, qui peuvent encore être améliorés bien sûr. Ce groupe poursuivra son travail pendant les 2 prochaines années, sur l'ensemble des aspects architecturaux et organisationnels du projet.

POURQUOI NE PAS RÉNOVER L'ÉCOLE CONDORCET ?

Même si nous avons toutes et tous un attachement à un site qui a accueilli de nombreux enfants de Jacou, cette école, construite en 1972, ne correspond plus aux standards actuels d'accueil ni aux exigences environnementales et énergétiques. Sur un site bétonné et imperméabilisé à plus de 90%, ces bâtiments sont les plus énergivores de la commune, avec une facture de chauffage s'élevant à 39 000 € en 2023. Nous avons envisagé une rénovation, mais la présence importante d'amiante confirmée lors du diagnostic de 2020, imposerait de très lourds travaux de désamiantage. Ces opérations longues et

très coûteuses nécessiteraient un déménagement complet de l'école sur deux années scolaires. Le diagnostic amiante est disponible sur le site web de la ville (www.ville-jacou.fr) ou via le QR code ci-joint.

Nous faisons régulièrement des analyses de l'évolution de l'amiante et procédons quand c'est nécessaire aux travaux d'encapsulage. Il n'y a pas de danger tant que la structure du bâtiment n'est pas touchée.



LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

OÙ SERA-T-IL SITUÉ ?

La commune a acquis en 2020 le terrain situé en face de la salle de spectacle La Passerelle afin de pouvoir y implanter un équipement public. Dans un environnement exceptionnel, ce terrain présente

l'avantage d'être à proximité immédiate des infrastructures sportives et culturelles du parc de Bocaud et du futur centre de loisirs.

POURQUOI CE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SERA PLUS VERTUEUX ?

Implanté dans un cadre ouvert sur la nature et la biodiversité, le nouveau groupe scolaire répondra à un haut niveau d'exigences en matière de bien-être et d'inclusivité. L'ensemble du groupe scolaire sera conçu afin de faciliter la surveillance et de participer à la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Les espaces extérieurs seront végétalisés au maximum, sur le modèle des cours oasis, afin d'abaisser la

température (les cours en bitume peuvent parfois atteindre 70°C !). Sur 11 400 m² consacrés au nouveau groupe scolaire, plus de 6 000 m² seront réservés aux espaces extérieurs. Conçu pour une meilleure accessibilité et inclusivité, le complexe scolaire sera totalement adapté aux élèves et aux adultes en situation de handicap.

LE NOUVEAU THIERRY PAUTES

QUELS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION POUR THIERRY PAUTES ?

Tous les élèves de Jacou doivent pouvoir étudier dans les meilleures conditions. L'école Thierry Pautès plus moderne, a été conçue pour être évolutive et a déjà fait l'objet de travaux ces dernières années : extension pour la salle multi-activités en 2013, création de la cabane animateurs et de l'aire de jeu de la pinède en 2017, installation de stores et de brasseurs d'air en 2020,... Nous allons investir dans cette école qui sera aménagée en groupe scolaire et modernisée : création d'espaces séparés pour les maternelles et les

élémentaires, nouveaux espaces de restauration et de récréation, amélioration du confort thermique avec l'installation d'une chaudière à bois pour de meilleures performances énergétiques, mise aux normes actuelles d'accessibilité pour que tous les enfants, quels que soient leur situation et leur handicap, puissent vivre facilement leur scolarité à Jacou.

QUELS AMÉNAGEMENTS SONT PRÉVUS POUR RÉDUIRE LA CIRCULATION DE LA RUE DE L'OCCITANIE ?

La construction du nouveau groupe scolaire nécessite le réaménagement de la voirie pour tous les utilisateurs. Financés par la Métropole, les travaux de la rue d'Occitanie prévoient le passage à double sens d'une partie de la rue et la création d'une zone de retournement, la création d'un arrêt minute, le maintien des 107 places de stationnement, la création d'une piste piétonne sécurisée distincte de la piste cyclable. Ces travaux permettront aussi de faciliter l'accès aux équipements sportifs et culturels de Bocaud et limiteront la circulation automobile dans les lotissements voisins. Vous pouvez consulter le plan de circulation proposé par la Métropole et la Mairie sur la page internet dédiée à ce projet.

QU'EN EST-IL DU PROJET DE NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS POUR LES ENFANTS ?

Ce nouvel équipement prendra place dans une villa localisée dans le périmètre historique du parc de Bocaud, acquise par la mairie il y a 3 ans. A proximité du nouveau groupe scolaire, de la salle de spectacle et des équipements sportifs, ce bâtiment situé dans une pinède de 6 100 m² pourra après rénovation, accueillir 120 enfants chaque jour. Dans une logique de mutualisation des moyens, cette structure accueillera l'ALP élémentaire du nouveau groupe scolaire.



Projet architectural du nouveau centre de loisirs

QUEL AVENIR POUR LE SITE DE L'ANCIENNE ÉCOLE ?

Le plateau sportif sera conservé et mis à disposition du groupe scolaire Thierry Pautès. Le site de l'ancienne école élémentaire, aujourd'hui imperméabilisé à 90 %, sera largement désimperméabilisé. Les grands arbres seront préservés et le site sera profondément renaturé. Les 6 000 m² de béton et de goudron seront rendus à la nature sous la forme de jardins publics et d'espaces verts. Le reste du périmètre sera redessiné afin d'accueillir un projet de logements nous permettant de répondre aux besoins des jeunes qui ont de plus en plus de difficultés pour se loger. Nous prévoyons donc d'y accueillir 20 maisons en accession à la propriété pour les familles en bail réel solidaire pour un prix plus abordable (compte pour la loi SRU), 36 studios locatifs en Résidence Jeunes Actifs pour les jeunes travailleurs (compte pour la loi SRU) et 54 logements libres.

Loi SRU

La commune doit aujourd'hui s'acquitter d'une amende annuelle de 35 000 € car elle n'atteint pas les 25% de logements sociaux imposés par la loi SRU. Si nous ne faisons rien, cette amende sera portée à 190 000 € dès 2026 et le droit de préemption urbain sera transféré du Maire au Préfet pour que ce dernier fasse réaliser la construction des logements sociaux obligatoires. Afin de ne pas subir ces sanctions, nous devons répondre aux objectifs fixés par la loi.

JOURNÉE D'ÉCHANGES AUTOUR DU PROJET

SAMEDI 28 SEPTEMBRE



MAIRIE DE JACOU



10H00 - 17H00

ENEZ DÉCOUVRIR LES
PROJETS ARCHITECTURAUX
DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

ÉCHANGEZ AVEC LE MAIRE
SUR L'ENSEMBLE DU PROJET



WWW.VILLE-JACOU.FR

Budget

Coût de la construction du nouveau groupe scolaire :
11 millions € ht

Un financement maîtrisé

2.5 millions € ht
de fonds propres

2 millions € ht
de subventions

• **3.5 millions € ht**
de recettes par la vente de Condorcet

• **3 millions € ht**
d'emprunt

Agenda

Novembre 2024

Dépôt du permis de construire

Avril 2025

Début des travaux du nouveau
groupe scolaire

Septembre 2026

Rentrée des classes au sein
des deux groupes scolaires

Février 2025

Début des travaux à Thierry Pautès
(durant les vacances scolaires)

Juin 2026

Fin des travaux à Thierry Pautès et
au nouveau groupe scolaire

Pour en savoir plus



Consultez la page dédiée à ce projet via ce QR code ou sur le site de la ville.
Vous retrouverez l'ensemble des informations et documents relatifs à ce projet.

www.ville-jacou.fr/votre-mairie/grands-projets